





Gibier de repeuplement

Faisans - Perdrix

Tél : 06 18 18 10 97

gibagri.faisans.perdrix@gmail.com

# ELEVAGE DU VALLON

successeur de Thierry Bourgeois



Possibilité de chasse à la journée

Tél. 07 89 58 18 23

46, non Royale 10350 le Pavilon-Sainte-Julie

# Faisanderie des (Ormes

Faisans Perdrix Colverts



Amandine Poupen 06 59 01 96 80

faisanderiedesormes #yahoo.com Siège social : 3 rue da Vieux chamos SRAAD MYENNES

levage : Route de Villegeai 58200

# **VOTRE FÉDÉRATION**

# facebook

# ORGANIGRAMME DES SERVICES

#### ■ DIRECTION

 Bruno BAUDOUX, Directeur des services: 06 85 91 06 46

 Françoise SOUILLARD, directrice Adiointe

# SERVICE ADMINISTRATIF SECRÉTARIAT

• Béatrice VARLET

Morgane JONVAL

· Elodie PRUNIER

Sandra BOUILLOT

Vanessa YOFSI F

# **■ AGENT TECHNIQUE**

• Florent JOLY: 07 69 57 38 58

# ■ SERVICE TECHNIQUE

Sylvère MONCHATRE: 06 85 91 06 55

Laurent JACOUARD: 06 85 91 06 18

Cédric BAZIN: 06 85 91 06 21

Adrien LALLE: 06 88 64 05 83

Guillaume DUPRÉ: 07 69 58 11 97

Mariane COOUET: 07 69 67 43 70

· Léo THERY: 07 66 31 14 57

Vincent TERNOIS: 07 82 03 06 46

• Romain BERLOT: 06 85 91 06 56

• Ambre CARTIER: 07 49 66 12 68



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE

Chemin de la Queue de la Pelle 10440 LA RIVIERE DE CORPS

#### Tél. 03 25 71 51 11

Mail: fdc10@fdc10.org www.fdc10.org

# Ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h



Pour les Particuliers, les Entreprises, les Artisans & les Commerçants.

Allianz, avec yous de A à Z.



Contactez votre Agent Général Allianz Anne Baillet 15 Boulevard du 14 Juillet

10006 Troyes Cedex Tel: 03:25.73.17.88 anne.baillet@agents.allanz.fr



# **ADMINISTRATEURS**

# M. MERCUZOT Claude - 03 25 29 69 89

Président de la F.D.C.A. - ADMINISTRATEUR SECTEUR 2 : Essoyes

# M. GUERIN Guy

Vice-président de la F.D.C.A. ADMINISTRATEUR Secteur 12 : Lusiany - Orient

# M. JUILLET Sébastien

Vice-président ADMINISTRATEUR SECTEUR 6 : Romilly-sur-Seine

# M. PATENERE Roger 06 08 78 33 42

Secrétaire général de la F.D.C.A. ADMINISTRATEUR SECTEUR 15 : Nogentais

## M. VIGNEZ Pierre 03 25 42 17 24

Trésorier Adjoint ADMINISTRATEUR SECTEUR 4 : Ervy-le-Châtel - Chaource

# M<sup>me</sup> DIELEMANS Angélique 06 40 38 62 13

ADMINISTRATEUR SECTEUR 5 : Forêt d'Othe

# M. GLAIS Didier 06 07 74 76 43

ADMINISTRATEUR SECTEUR 7 : Mery-sur-Seine - Vallée de Seine

# M. BONNEVIE Corentin 07 87 21 09 78

ADMINISTRATRICE SECTEUR 14: Troyes

#### M. JOBERT Didier 06 80 04 30 74

ADMINISTRATEUR SECTEUR 1:
Bar-sur-Aube - Clairvaux

# M. GALLAND Christophe

Trésorier ADMINISTRATEUR SECTEUR 13 : Bouilly - Plaine de Troyes

# M. BERGERAT Daniel 03 25 92 73 54

Référent Sécurité ADMINISTRATEUR SECTEUR 10 : Brienne-le-Château - Chavanges

# M. JOUIN Stéphane 06 22 56 05 05

ADMINISTRATEUR SECTEUR 8 : Plancy l'Abbave - Arcis

# M. CAILLOT Jacques 06 86 66 19 36

ADMINISTRATEUR SECTEUR 9: Mailly le Camp - Dampierre

## M. BARONI Jean Marie 06 81 51 38 61

ADMINISTRATEUR SECTEUR 3: Rumilly - Bar-sur-Seine

## M. RIBEYROL Didier 06 28 41 55 92

ADMINISTRATEUR SECTEUR 11: Charmont-sous-Barbuise

**OFB**: ligne d'appel urgence : **06 27 02 57 29** 

# LISTE DES ASSOCIATIONS CYNÉGÉTIQUES



# Assoc, Depart, de AUBE L'CHASSE

Présidente : Angéline MOUGEL TEL. 06 33 32 01 94



#### Assoc. Depart. Des CHASSFURS DE GIRIER D'EAU

Président : Roger PATENERE TFL : 06 08 78 33 42



# Assoc. Depart. Des PIEGEURS et GARDES PARTICULIERS

AGREES/GARDES PART.: Philippe LECLERCQ TEL. 07 69 51 37 79



#### Assoc. Depart. Des CHASSEURS A L'ARC

Président : Jean-Marie MOREAU TEL 06 84 44 13 00



#### Assoc. Depart. Des CHASSEURS DE GRAND GIRIER

Président : Jean-Marie FRIEDRICH TFI : 06 07 35 79 77



#### Assoc. Depart. POUR L'AVENIR DE LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS 10

Président : Jean-Marie BARONI TFI : 06 81 51 38 61



#### CLUB DES BECASSIERS

Président : Nicolas COLLET TEL 0679813987



#### UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIEN ROUGE

Délégué: Pascale BOURGEOIS



#### Association pour la RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ (ARGGB)

Délégué : THOMAS Frédéric TEL. 06 21 75 85 80



#### Assoc. Depart. Des CHASSEURS DE PETITS GIBIERS

Président : Maxence MEUNIER TEL. 03 25 39 85 57



# Assoc. Depart. DES JEUNES CHASSEURS

Président : PELADE Julien TEL 06 56 89 53 93



#### Assoc. Depart. DES CHASSEURS DE CHIEN D'ARRET

Président : Myriam GUYOT TEL : 03 25 21 26 25



# Assoc, Depart, DES DETERREURS

Président : Jean-louis TAILLARD TEL. 03 25 29 94 14



# Assoc. Sportive CHASSE ARC ET NATURE DE L'AUBE

Président : Cyril MASSON TEL 06 25 80 08 59



SUIVEZ LES ACTUALITÉS SUR LE SITE INTERNET 100% « ASSOCIATION » www.associations-chasse-aube.fr



Chasse, Piégeage, Elevage. www.mclleclercq.com Catalogue gratuit au 03.20.58.28.13 ou par e-mail sur info@mclleclercq.com



# LISTE DES ÉQUIPAGES DE VÉNERIE SOUS TERRE

NOM DE L'EQUIPAGE	NOM DU MAÎTRE D'EQUIPAGE			
Groupe pour la Lutte contre les Nuisibles	BERGERE Alexis	LES GRANGES		
	BERGERE Thierry	LES GRANGES	03 25 70 54 25	
Rallye des Vignes	HARDY Michel	BRAGELOGNE	03 25 29 90 56	
Equipage de la Vallée de la Seine	KAUSKOT Patrick	VILLELOUP	06 84 84 47 24	
Equipage des Ravins de la Casemate	PLANSON Tony	POUAN-LES-VALLEES	06 03 27 51 46	
Rallye Véronique	MAREY Dominique	VENDEUVRE-SUR-BARSE	06 32 55 01 06	
Somme Fontaine	RICHER Stéphane	DIERREY-SAINT-JULIEN	06 42 19 15 00	
Rallye de la Fortelle	TAILLARD Jean-Louis	BAR-SUR-SEINE	06 85 78 09 72	
	Président de l'Association départementale des déterreurs			
Rallye des Haies	HAY Anthony	CHABLIS	07 82 78 79 57	
Rallye de Motanes	MUH Arnaud	CHESLEY	06 31 61 47 39	
Rallye du Haut de la Craise	LEDINS Steven			
Déterreurs de la Vallée de l'Aube	OUDIN Maximilien	VIAPRE LE PETIT	06 59 41 73 48	
Équipage des Jacks sous Terre	CHEMIN Victoria	CHARNY-LE-BACHOT	06 27 39 55 96	



71220 CHAVAGNY-SUR-GUYE

Tél. 03 85 24 65 23 Fax: 03.85.24.68.83

# www.clotures-herbin.fr www.clotures-electriques.com



Le leader du dépigeonnage à tir

Plus de 900 clients satisfaits!

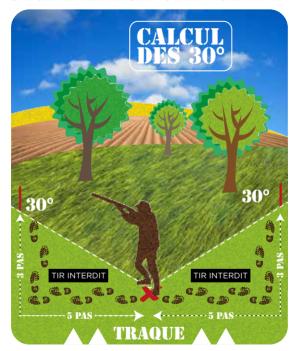
# Unique Discret Efficace

Dove Busters, c'est aussi le défientage et la dératisation



Contactez-nous pour plus d'information sur www.dovebusters.com

# SAVOIR MATÉRIALISER VOTRE ANGLE DE TIR



# L'angle des 30°: rappel et recommandations

L'angle des 30° se calcule selon le schéma ci-contre, et peut être aisément défini en faisant 5 pas à droite et à gauche du poste de tir, puis 3 pas vers l'extérieur de la battue.

Ge par la FNC pour la cestion adaptative ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélévements en temps réel sur leur smartphone. Application gratuite simple et pratique d'utilisation uni permet d'entrer ses prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau internet

# SIMPLE

#### RAPIDE **EFFICACE**

# Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App. Store, ChassAdapt remplacera à terme les camets papiers et baques des espèces soumises à la déclaration des politivements.

Pour créer un compte, il vous sera demandé votre numéro d'identifiant Guichet Unique, numéro à 14 chiffres que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser, ainsi que votre date de naissance. Il yous sera aussi demandé votre numero de téléphone, afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, en cas d'oubil, de manière simplifiée.

Google play Disposible sur





# **N'OUBLIEZ PAS!**

LISTE DES CONDUCTEURS U.N.U.C.R.			
BAGUE Quentin	10110 FRALIGNES	06 01 38 30 00	
BERTON Anthony	10260 SAINT-PARRES-LES-VAUDES	06 89 19 97 71	
BERTON Mickael	10270 FRESNOY-LE-CHATEAU	07 83 25 12 52	
BOURGEOIS Pascal DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL	10500 SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	06 08 65 58 73	
HUGOT Alexandre	10140 MAISON-DES-CHAMPS	06 62 10 79 93	
LASSUYT Pascal	10400 FONTAINE-MACON	06 78 76 67 23	
LESSERTEUR Dominique	10140 BOSSANCOURT	06 80 20 39 06	
MARTIN Jean Michel	10330 JASSEINES	03 25 37 66 20	
PRIGNITZ francis	10200 FONTAINE	06 83 48 96 17	
PRULIHIERE José	10440 THORVILLIERS	06 13 85 60 74	
ROBERT David	51230 GOURGANÇON	06 87 56 91 54	
SZCZEK David	10140 VILLY-EN-TRODES	06 70 20 78 98	
THOUREY Cyril	10130 SAINT-PHAL	06 73 02 45 37	
CONSTANTIN Jean-Philippe	10250 GYÉ-SUR-SEINE	06 80 92 34 40	
MERAT Christophe	10320 ASSENAY	07 67 68 07 26	
SIMONNET Christophe	10400 LA SAULSOTTE	06 70 89 35 98	
LISTE DES CONDUCTEURS AGRÉÉS ARGGB INTERVENANT DANS L'AUBE :			
LONGUET Régis	VILLEBOUGIS (89)	06 43 49 77 71	
BERNAND-CROSSETTE Jean	VILLENEUVE-AU-CHENE (10)	06 72 31 35 50	
THOMAS Frédéric DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL	SAINT LOUP DE BUFFIGNY (10)	06 21 75 85 80	
BARRORERO Pascal	MAILLY-LE-CAMP(10)	06 87 90 94 70	

# **LA CHASSE**DANS L'AUBE

# **GIBIER D'EAU:**

- Avant l'ouverture générale, chasse uniquement sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau
- Recherche et tirs autorisés jusqu'à 30 mètres de la nappe d'eau.
- Chasse à la passée autorisée deux heures avant le lever du soleil et deux heures après son coucher (heures légales).
- Chasse de nuit possible uniquement à partir de huttes dûment déclarées et autorisées pour cette pratique (carnet de hutte obligatoire).

# **PIGEON RAMIER:**

• Chasse à partir de 8h30 et jusqu'à la nuit sauf en poste fixe où il peut être chassé dès le lever du jour.

# LIEVRE:

- Chasse limitée aux dimanches, changement de jour possible mais pour les deux espèces simultanément (Lièvre, Perdrix).
- · Les jours fériés ne sont pas assimilés aux dimanches.
- · La chasse du lièvre est limitée à cinq jours.

# CHASSE DU SANGLIER :

 Dans les structures, uniquement les samedis, dimanches, lundis et jours fériés, hors structures, tous les jours de la semaine. Du 15 août au 14 septembre 2024 en battues organisées, minimum 5 fusils, tir du renard autorisé (à balle). L'apposition sur chaque animal prélevé d'un bracelet est obligatoire avant tout déplacement.

# CHASSE DU GRAND GIBIER soumis au plan de chasse :

 Autorisée les samedis, dimanches, lundis et jours fériés. Toutefois, les titulaires d'une autorisation préfectorale de chasse individuelle (approche ou affût) peuvent pratiquer tous les jours, jusqu'au 28 février 2025 sous certaines conditions (à l'arc ou à balle de carabine équipée d'une lunette de visée).

# **LAPIN DE GARENNE sans contrainte horaire :**

 A compter du 15 août, jusqu'à l'ouverture générale et du 01 au 31 Mars sur déclaration à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

# CHANGEMENT DE JOUR DE CHASSE POUR LE PETIT ET LE GRAND GIBIER :

 Pour les territoires d'une superficie minimale de 40 ha d'un seul tenant. Déclaration à la F.D.C.A. avant le 1 Septembre.

# **TIMBRE GRAND GIBIER:**

• Il est obligatoire pour chasser le grand gibier dans l'Aube.

# **PERMIS NATIONAL GRAND GIBIER:**

 Avec un permis national, il n'est pas nécessaire d'acquitter «le timbre» grand gibier des autres départements, sauf départements 57, 67 et 68.

# PLAN DE CHASSE: SOYEZ VIGILANTS!

Tout cervidé doit impérativement être bracelé à l'endroit même de l'abattage et préalablement à tout transport ou déplacement. Si l'animal est découpé, pour le transport, le ticket d'attestation d'origine issu du carnet à souches reste obligatoire pour le chasseur en période de fermeture de l'espèce et toute l'année pour le non chasseur ainsi que pour les taxidermistes (cas de naturalisation).

# RELATIONS AVEC LES AUTRES UTILISATEURS DE LA NATURE

Malgré la signalisation «Chasse en cours» qui ne constitue pas une interdiction de passage, mais une information, en présence de promeneurs, chercheurs de champignons, etc. **RESTEZ COURTOIS EN TOUTES CIRCONSTANCES.** Le dialogue est toujours préférable aux invectives. Notre image de marque en dépend.

# **LES ESPÈCES E.S.O.D.** DANS L'AUBE

Rat musqué | Ragondin | Bernache du Canada | Chien viverrin | Vison d'Amérique | Raton laveur | Renard | Corbeau freux | Corneille noire | Pigeon ramier | Lapin de garenne | Sanglier | Martre\*.

# **CHASSE:**

Elles peuvent être chassées pendant la période d'ouverture générale de la chasse. La chasse du renard est possible pour les personnes autorisées à chasser le chevreuil et le sanglier, à l'approche ou à l'affût et ce dans les mêmes conditions, de même, à l'occasion des battues au sanglier qui peuvent se pratiquer à compter du 15 août. A partir du 16 septembre 2024, la chasse du renard est autorisée du lever du jour à 8 h30, en battue organisée (minimum 5 participants) et ensuite, sans contrainte jusqu'à 17h30.

A compter de la date de fermeture générale, le tir des Corbeaux freux, Corneilles noires, Bernaches du canada est susceptible d'être permis sans formalité ou sur autorisation et sous certaines conditions, dans le cadre de la lutte contre les dégâts aux cultures agricoles, et ce, jusqu'au 31 juillet.

En période de fermeture de la chasse, le rat musqué et le ragondin peuvent également être tirés sans formalité (par les titulaires du droit de destruction ou leur(s) déléqué(s)).

# **PIEGEAGE:**

A l'exception du Sanglier, de la Bernache du canada et du Pigeon ramier dont le piégeage est interdit, toutes les espèces classées E.S.O.D peuvent être capturées dans les conditions prévues par la réglementation sur le piégeage.

La fouine, la belette et la martre peuvent être transportés en vue de leur naturalisation, mais à des fins strictement personnelles, **leur vente demeure interdite.** 

<sup>\*</sup> Modalités particulières



# PEUVENT ÊTRE PIÉGÉS TOUTE L'ANNÉE :

- Le renard sur l'ensemble du département.
- La martre sur les communes des cantons de :

Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Les Riceys, Creney-près-Troyes, Vendeuvre-sur-Barse, Saint-Lyé, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, et communes de : Chamoy, Saint-Phal, Montigny-les-Monts, Saint-Germain, Rosières-près-Troyes, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte-Savine, Les Noés-près-Troyes, La Chapelle Saint-Luc.

■ Le corbeau freux, la corneille noire peuvent être piégés sur l'ensemble du département.

Attention: Les destructions par tir ou piégeage de la martre et du renard devront être suspendus dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en œuvre en application de l'arrêté du 14 mai 2014, et ce pendant la durée de ces opérations de lutte préventive.

# CHASSEUR VOUS SERIEZ EN INFRACTION

# SI VOUS CHASSIEZ:

- sans être porteur de votre permis de chasser dûment validé et de votre attestation d'assurance chasse obligatoire. Vous êtes tenu de les présenter à toutes réquisitions des agents chargés de la police de la chasse.
- > avec une arme à rechargement semi-automatique de plus de 3 coups (2 coups dans le chargeur, 1 dans le canon).
- > avec des chevrotines ou si vous en étiez porteur.
- > de nuit.
- > avec un fusil à pompe à canon lisse (arme désormais interdite à la chasse).
- avec une grenaille de plomb sur les plans d'eau, cours d'eau, marais non asséchés et dans les zones humides. Cette interdiction ne s'applique pas au tir à balle du grand gibier.
- > le grand gibier sans être porteur d'un gilet ou d'une veste dite «fluo» de préférence orange.
- > le petit gibier de plaine sédentaire sans être porteur d'un gilet ou d'une veste dite «fluo» de préférence orange alors que le groupe de chasseurs comprend au minimum 3 individus (accompagnants + chasseurs).

# SI VOUS TIRIEZ:

> tous les ongulés y compris le sanglier autrement qu'à balle ou à l'arc.

# SI VOUS TRANSPORTIEZ:

- du gibier soumis au plan de chasse ou à plan de gestion sans dispositif de marquage. Ce dernier doit être apposé à l'endroit même de l'abattage et coché du jour et du mois. De même pour le sanglier y compris en dehors des unités de gestion cynégétique.
- > à bord d'un véhicule automobile une arme non démontée ou non placée sous étui.

# SI VOUS UTILISIEZ:

> un véhicule pour vous déplacer en action de chasse ou poursuivre et tirer un gibier.

# **OUVERTURE**

Ouverture	Ouverture	Fermeture	Horaires de
générale	viticole	générale	chasse
15 sept. <sup>2024</sup>	29 sept. <sup>2024</sup>	28 fév. <sup>2025</sup>	8h30 i 17h30

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE		
PETIT GIBIER				
Lapin de Garenne	28 FÉVRIFR 2025			
Perdrix grise zone nord (1 jour)	15 SEPTEMBRE 2024 15 SEPTEMBRE 2024	21 SEPTEMBRE 2024		
Perdrix grise zone sud (3 jours)	15 SEPTEMBRE 2024	5.0CT0RRF 2024		
Perdrix grise en gestion	15 SEPTEMBRE 2024	23 NOVEMBRE 2024		
Perdrix rouge (hors vignoble)	15 SEPTEMBRE 2024	31 JANVIFR 2025		
Perdrix rouge (vignoble)	29 SEPTEMBRE 2024	1. IOURNÉE DE CHASSE		
Faisan	15 SEPTEMBRE 2024	31 JANVIFR 2025		
Lièvre	29 SEPTEMBRE 2024	2 NOVEMBRE 2024		
2.0110	29 SEPTEMBRE 2024 29 SEPTEMBRE 2024	23 NOVEMBRE 2024		
Lièvre : pour les UG et PGC.		23 NOVEHBRE 2024		
	ID GIBIER			
Sanglier en battue	15 A0ÛT 2024	28 FÉVRIER 2025		
Chevreuil en battue	15 SEPTEMBRE 2024	28 FÉVRIER 2025		
Cerf en battue	12 OCTOBRE 2024	28 FÉVRIER 2025		
Autres espèces de grand gibier Soumises à plan de chasse.	15 SEPTEMBRE 2024	28 FÉVRIER 2025		
LES	DISEAUX			
Canards de surface et plongeurs	21 août 2024 à 6h	31 janvier 2025		
Chipeau / Morillon / Milouin / Nette rousse	15 septembre 2024 à 7h	31 janvier 2025		
Oies / limicoles / bernache	21 août 2024 à 6h	31 janvier 2025		
Caille des blés	31 août 2024	20 février 2025		
Rallidés / Foulques	15 septembre 2024 à 7h	31 janvier 2025		
Bécassines	21 août 2024 à 6h	31 janvier 2025		
Vanneau	15 septembre 2024	31 janvier 2025		
Turdidés / Pigeons	15 septembre 2024	10 février 2025		
Bécasse – Alouette des champs	15 septembre 2024	20 février 2025		

#### JUSOU'AU 14 SEPTEMBRE INCLUS:

CAILLE DES BLES: Avant l'ouverture générale; avec chien d'arrêt, chien leveur ou rapporteur de gibier sur la base d'un maximum de 3 fusils par chien à raison de 3 fusils maximum par groupe.

TOURTERELLE DES BOIS Pour la saison 2024/25 prélèvement INTERDIT, quota national zéro

# OUVERTURE DES BÉCASSINES LE 1ER AOÛT 2024 À 6H00

Sur les zones aménagées, par la réalisation de platières et la mise en eau entre 10 h et 17 h.

# OUVERTURE ANTICIPEE DU SANGLIER à compter du 15 AOÛT 2024

En dehors des unités de gestion, pour prévenir les dégâts aux cultures, occasionnés notamment par des animaux cantonnés en plaine ou dans les boqueteaux, la chasse du Sanglier est autorisée tous les jours de la semaine.

Dans les unités de gestion, la chasse est limitée aux Samedis, Dimanches, Lundis et iours fériés.

#### ATTENTION:

Du 15 AOÛT 2024 au 15 SEPTEMBRE 2024 : Chasse en battue organisée avec un minimum de 5 fusils.

**CHASSE DU GRAND GIBIER A L'APPROCHE OU A L'AFFÛT** sur autorisation, et conformément à l'arrêté préfectoral, relatif aux dates et modalités d'ouverture 2024/25

- CHEVREUIL et SANGLIER: à compter du 1er JUIN 2024 jusqu'au 28 FÉVRIER 2025
- CERF: à compter du 1er SEPTEMBRE 2024 jusqu'au 28 FÉVRIER 2025

# Limitations à la pratique de la chasse

«TEMPS DE NEIGE»: La loi interdit généralement la chasse en temps de neige, dès lors qu'il devient possible de suivre le gibier à la trace sur le sol...

# Les exceptions :

- La chasse du gibier d'eau, dans les marais non asséchés, sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux et réservoirs; le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé.
- La chasse du lapin de garenne, du pigeon ramier, du sanglier et du renard.
- · La chasse à courre et la vénerie sous terre
- Le tir des animaux soumis au plan de chasse
- Le tir du ragondin et du rat musqué.

# MON TABLEAU DE CHASSE

Jours de	chasse>>	2024			2024
	Faisan		OISEAU PASSAGE	Alouette des champs	
PETIT GIBIER	Lapin de Garenne			Bécasse des bois	
	Lièvre			Caille des blés	
	Perdrix rouge			Grives	
			용점	Merle noir	
	Perdrix grise		- 8	Pigeon Ramier	
	Cerf			Autres Pigeons	
GRAND GIBIER	Chevreuil			Tourterelle	
GIDIER	Sanglier			Fouine / Martre	
CANARDS OIES, RALLIDÉS	Canard Colvert		PRÉDATEURS TERRESTRES	Renard	
				Putois	
	Autres Canards			Corbeau freux	
	0ies			Corneille noire	
OES, CA	Râle d'eau			Geai des chênes	
	Sarcelles			Pie bavarde	
	Bécassines .		AUTRES	Blaireau	
L IMIOOL FO	Pluviers			Etourneau sansonnet	
LIMICOLES				Ragondin	
	Vanneau Huppé			Rat musqué	

# Plomb : l'Europe change les règles !

Le règlement de l'Union européenne qui concerne le plomb dans la grenaille de chasse utilisée à l'întérieur ou autour des zones humides a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 janvier dernier. Il précise que la grenaille de chasse formée de plomb pour 1 % de son poids sera interdite à compter du 15 févier 2023 à l'intérieur ou à moins de 100 m des zones humides. Rappelons au'un règlement dans le droit européen est d'effet direct

qu'un reglement dans le droit europeen est deffet direct et obligatoire. Tous ses éléments doivent s'appliquer de manière uniforme dans l'ensemble des États membres.



# Assurés AXA, votre numéro d'urgence O3 25 73 34 71



Une chute au bois, un coup de fusil dans le pied ou bien encore la chute du mirador. Aucune garantie sociale obligatoire ne vous indemnisera !

La solution : Pensez au PACK CHASSE, à la GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

# **AGENCE CORREIA - ODENT**

14, place Jean de Mauroy – 10000 TROYES - Tél. 03 25 73 34 71 - agence.odent@axa.fr 5/7 Place de la République – 10110 BAR-SUR-SEINE . Tél 03 25 29 90 00 mail agence.correia@axa.fr 32, Rue des Crépadots – 10360 ESSOYES - Tél. 03 25 29 77 53 - Mail agence.essoyes@axa.fr agence.correia@axa.fr • 0 rias 07 013 569 et 07 013 066